

---

**LE CLUB TOURISTIQUE LORRAIN DE METZ VOUS PROPOSE  
SON SEJOUR RANDONNÉE-DECOUVERTE DANS LE FINISTERE SUD A TRÉGUNC  
DU DIMANCHE 12 JUIN AU DIMANCHE 19 JUIN 2022**

---

**NOTICE D'INFORMATION PREALABLE**

La sortie est ouverte aux adhérents de l'association, inscrits à l'activité randonnée pédestre et titulaire de la licence FFRandonnée 2021/2022 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée 2021/2022 avec assurance RC ou plus, titulaires, si nécessaire, du "Pass sanitaire" dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 49

Dates : dimanche 12 juin 2022 au dimanche 19 juin 2022

Déplacements : en car de tourisme

**PROGRAMME**

Les participants sont attendus le dimanche matin 12 juin (horaire précisé par la suite), sur le parking de la Patinoire Saint-Symphorien à Longeville-lès-Metz.

Les randonnées auront lieu du lundi au samedi, soit 6 jours.

Les randonneurs marcheront en trois groupes de niveau composés sur place (7 à 15 km par jour).

**HEBERGEMENT**

L'hébergement est en pension complète au Village Vacances AZUREVA de TRÉGUNC  
lieu-dit de Pouldohan - 20 rue Penn Ker Lae  
29910 Trégunc

**COUT DU SEJOUR**

Le coût du séjour est fixé à 750,00 € par personne, en pension complète, en chambre double (1 lit double ou twin, à préciser).

Supplément :

- logement 2 chambres pour 2 personnes (sdb commune) : 40 € par personne pour le séjour (limité à 12 places et non garanti),
- single (1 chambre, sdb privative) : 150 € (limité et non garanti).

Ce prix comprend :

- la pension, du dîner du 1er jour au petit déjeuner du dernier jour (certains repas de midi seront fournis par l'hôtel sous forme de pique-nique), soit 13 repas, 7 petits déjeuners. Boissons incluses midi et soir (1/4 de vin par repas et par personne),
- l'apéritif de bienvenue,
- les repas seront pris sous forme de buffet,
- les taxes de séjour,
- les frais de dossier,
- une excursion à l'Ile de Sein, ou similaire,
- le linge de toilette est fourni, les lits faits à l'arrivée et le ménage assuré en fin de séjour.
- TV dans les chambres, Wi-Fi gratuit dans les parties communes.

Ne sont pas compris :

- le déjeuner lors de l'aller et celui du retour,
- les dépenses personnelles,

- les assurances facultatives (formulaire à compléter et retourner obligatoirement le moment venu, même si aucune assurance n'est souscrite),
- d'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".

## **PREINSCRIPTIONS**

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur préinscription.

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles et singles est limité et non garanti.

Les préinscriptions sont ouvertes à compter du 12 novembre auprès de  
Jean-Claude Brulé 27 rue de la Résistance à 57140 Woippy tél. 06 88 82 55 27.

Date limite des préinscriptions le 30 novembre 2021.

L'attribution des logements se fera en tenant compte des disponibilités et de la date de la préinscription.

Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 150,00 € par personne (chèque à l'ordre du CTL DE METZ).

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au 30 novembre 2021. En cas d'annulation, le chèque déposé lors de la préinscription sera rendu. S'il est décidé de réaliser ce séjour, le CTL proposera aux préinscrits un Bulletin d'inscription. L'inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours. Le chèque déposé lors de la préinscription sera alors considéré commeacompte.

## **ASSURANCES FACULTATIVES**

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du Bulletin de souscription assurances à joindre obligatoirement à votre Bulletin d'inscription.

Le Bulletin d'inscription ainsi que le Bulletin de souscription assurances seront joints au mail de confirmation et téléchargeables sur le site.

## **PAIEMENTS**

- 1<sup>er</sup> acompte de 150 € déjà versé à la préinscription (le chèque ne sera débité qu'à l'inscription),
- primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription,
- 2<sup>°</sup> acompte de 200 € par personne avant le 3 mars 2022,
- solde du séjour avant le 5 mai 2022.

**Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre du CTL DE METZ.**

## **DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS** sans objet

## **FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION**

En cas d'annulation du voyage, les conditions financières sont les suivantes :

- plus de 60 jours inclus avant le début du séjour : 5 %,
- entre 59 et 30 jours inclus avant le début du séjour : 15 %,
- entre 29 et 15 jours inclus avant le début du séjour : 30 %,
- entre 14 et 8 jours inclus avant le début du séjour : 50 %,
- moins de 8 jours inclus avant le début du séjour ou en cas de non arrivée : 100 %.

## **FORMALITES**

Pass Sanitaire obligatoire, sauf si modification avant le départ (application des mesures légales),

Carte Nationale d'Identité,

Carte Vitale.